

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE.

Date de convocation : 5.12.2018

Etaient présents:

Mmes LAPERGUE Françoise, CLARY Michèle, DELTEIL Marie-Hélène

Mrs GOUAULT Marc , DELPECH Jean-Louis, MOULY Charles, RICHARD Marc, ROUQUIE Christian, ,
BLANC Sébastien

Etaient absents : Mr GARDOU Jean-Luc qui a donné pouvoir à Mr Gouault

Mme PFEIFLE Gabriella qui n' a pas donné pouvoir

Secrétaire de séance : Marie-Hélène DELTEIL

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour l'acceptation de dons.

Mr Jean Wilmotte est venu pour demander au Conseil de bien vouloir réfléchir sur la plantation d'arbres fruitiers de variétés anciennes.

Le budget serait quasi nul puisqu'il serait possible que les arbres déjà greffés (environ 10) soient fournis par Mr Wilmotte. La mise en terre se ferait lors d'une journée citoyenne en mars. Les fruits seraient cueillis par les habitants. Il faudrait récupérer du fumier et de la paille.

Il y aurait toutefois l'arrosage de juin à septembre qu'il faudrait organiser et qui serait à la charge de la commune qui prendrait également à sa charge les porte-greffes à 1€ pièce. Il reste la question de l'emplacement et de l'entretien à mettre au point.

Le Conseil va réfléchir à ce projet avant d'en informer la population.

DELIBERATION 2018/27

Dons de la part d'habitants de Lentillac :

Mme le Maire fait part au conseil d'un don de la part de Monsieur et Madame Colpart pour un montant de 20€ et également un don de la part de Monsieur et Madame Lapergue pour un montant de 25€.

Ces dons viennent en dédommagement de la fête du CCas qui a eu lieu le dimanche 9 décembre.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, ces deux dons et charge Mme le Maire d'encaisser les chèques.

DELIBERATION 2018/28

Choix de l'entreprise pour les travaux sur le monument aux morts :

Mme le Maire donne lecture d'un devis émanant de l'entreprise Vertut pour un montant de 1300€ HT

Il n'y a pas eu d'autre proposition pour ce lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide le devis de l'entreprise Vertut à l'unanimité.

DELIBERATION 2018/29

Abandon de l'entretien de la route d'Aussou au profit du Grand Cahors :

Mme le Maire propose de donner l'entretien de la route d'Aussou au profit du Grand Cahors, sur environ 800 mètres. Le Grand Cahors entretenant déjà la majeure partie du secteur qui est mitoyen avec la commune de Cabrerets.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité la cession de l'entretien de cette route au Grand Cahors.

QUESTIONS DIVERSES :

- Concernant le choix qui a été fait le 12.11.2018, concernant les personnes en charge de la vérification des listes électorales, la Préfecture a signalé que Mr Rouquié ne pouvait pas être le Conseiller désigné puisqu'il était Adjoint au Maire.

Il faut donc choisir un conseiller, non adjoint, qui ne possède pas de délégation.

Mme Clary Michèle se propose à ce poste, le Conseil valide cette proposition.

- Choix d'entretien de voirie 2019 à transmettre à la CCCLM :
Chemin de Laborie pour environ 800 mètres si l'on prend en compte le carrefour.
- Le petit journal : Mme le Maire va réaliser le petit journal 2019 et demande aux conseillers des bonnes volontés pour la création.
- Les vœux de la municipalité se feront le dimanche 13 janvier à 11h
- La crèche sera installée dimanche 16 décembre après-midi, qui sera compléter pour finition par quelques soirées.

- Les meubles que Mr Colpart ne désire pas racheter doivent être enlevés. Mme le Maire propose de faire un vide grenier, le Conseil préconise de faire venir les Emmaüs. Le tracteur tondeuse sera conservé par la commune.

- Mr et Mme Delteil Guillaume demande s'il serait possible d'acquérir un bout de terrain appartenant à la commune sur la petite place devant leur maison, environ 2m50 de large sur quelques mètres.
Le conseil ne voit pas d'objection à cette cession qui sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil pour validation définitive et détermination des modalités de cession et d'enquête publique.

L'ordre du jour comportant trois délibérations étant achevé, la séance est levée à 00 heure.